



Ateliers autour et avec le cheval & animaux domestiques
Temps de partage pour des moments d'échanges.

Conditions Générales de Vente Pour les prestations entre professionnels et consommateurs

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV »), s'appliquent aux prestations de prestations d'activités liés aux chevaux et animaux domestiques, activités attelage, tourisme équestre, Equifeel, jeux, pansage, fournies par l'établissement équestre Aequita'vie - Terracoopa et ses clients. Elles prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles que le prestataire a expressément acceptées.

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes CGV, applicables pour toute la durée de la relation entre l'Etablissement et ses clients, ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'établissement vend ses prestations à ses clients consommateurs.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DES PARTIES

Le prestataire s'engage à :

- Mettre à la disposition du client un ou plusieurs équidés.
- Affecter les équidés aux clients en adéquation de leur niveau.
- Mettre à la disposition du client le matériel nécessaire.
- Être transparent à l'égard du client
- Agir de bonne foi
- Autre(s) : Matériels lié aux équidés et tous matériels liés aux activités.

Le client s'engage à :

- Respecter les équidés
- Respecter le matériel qui est mis à sa disposition
- Payer le prix
- Le faire dans les délais impartis
- Être transparent à l'égard du prestataire
- Agir de bonne foi
- Autre(s) : poli, respectueux, respecter le règlement interne.

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 – PRIX

Les tarifs pratiqués sont ceux indiqués sur le site internet, grille tarifaire institutions 2025, facebook ou envoyé par devis.

Bénéficiaire d'un CAPE

Aequita-vie@outlook.fr – 06 07 08 82 35 – www.aequitavie.eu

TERRACOOA – SARL SCOP

Pôle Réalis – 710, rue Fabre de St Castor, CS 17406 – 34184 Montpellier 04

SIRET : 539 410 688 00037 – N° TVA intracommunautaire : FR 88539410688



Ateliers autour et avec le cheval & animaux domestiques
Temps de partage pour des moments d'échanges.

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises (TTC). Les prix sont calculés sur la base des taux de TVA en vigueur ainsi qu'en fonction de leur répartition. Les prix sont donc susceptibles d'être modifiés suivant l'évolution des taux et de leur mise en œuvre. En cas de variation de prix, l'Etablissement devra informer le client au moins un mois avant la prise d'effet des nouveaux tarifs.

ARTICLE 3.2 – MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement intervient, au choix du prestataire :

- ☐ En un seul versement et en totalité
 - Toute prestation doit être réglée avant le début de celle-ci pour les client dit comptoir.
- ☐ Versement d'un acompte de 30 % à la réservation, puis paiement du solde au début du stage/séjour, institutions, association.
 - Les séances sont valables dans la convention signée de la prestation choisie à compter de la signature du devis.
- ☐ Pour les institutions, association :
 - .Le solde a réalisation de la prestation.
- ou
 - .Solde sous quinzaine.
 - Les forfait, mensuel, trimestriel ou annuel* est un engagement sur l'année scolaire payable en 1 ou 5 mensualités*, les chèques sont remis lors de l'inscription, ou par virement bancaire, encaissés chaque 5 du mois.
 - Toute personne souhaitant pratiquer devra être à jour de règlement ou de l'acompte avant le départ de l'activité.
- ☐ Une facture sera remise au client, à sa demande si la somme est inférieure à 25€ TTC. Au-delà, elle lui sera délivrée automatiquement.

Les paiements effectués par le client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues.

Bénéficiaire d'un CAPE

Aequita-vie@outlook.fr – 06 07 08 82 35 – www.aequitavie.eu

TERRACOOA – SARL SCOP

Pôle Réalis – 710, rue Fabre de St Castor, CS 17406 – 34184 Montpellier 04

SIRET : 539 410 688 00037 – N° TVA intracommunautaire : FR 88539410688



Ateliers autour et avec le cheval & animaux domestiques
Temps de partage pour des moments d'échanges.

ARTICLE 3.3 – MODES DE PAIEMENT

- ☐ Les règlements peuvent s'effectuer par
 - o .carte bancaire,
 - o .virement instantané, bancaire
 - o .espèces (dans la limite de 1000€)

ARTICLE 4 – ANNULATION ET RATTRAPAGES

Le client devra informer le prestataire au moins 24 h avant la date prévue pour l'exécution de la prestation. Passé ce délai, aucun rattrapage ne pourra être demandé sauf :

Le client pourra obtenir un rattrapage en cas d'absence pour les motifs suivants, librement déterminés par le prestataire :

- ☐ Raisons médicales (certificat médical exigé)
- ☐ Raisons professionnelles (justificatif à fournir)
- ☐ Raisons scolaires (voyages et sorties scolaires ou examens, avec justificatif à fournir)
- ☐ Autres : Mauvais temps, condition climatique, arrêt maladie le prestataire devra proposer une date la convenance des deux partis, n'excédant pas plus de 4 semaines.

- Le client est limité à 1 séance rattrapée par ~~semaine~~/ mois/ ~~an~~. Les personnes arrivées en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper ce retard, ou prétendre à une éventuelle réduction.
 - Toute personne arrêtant l'activité en cours de période ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de l'Aequita-Vie – Terracoopa.
 - Toutes personnes arrivées en retard ne pourront en aucun cas le rattraper, ni prétendre à une réduction, sauf en cas de force majeure.
 - Les forfaits et cours payés à l'avance ne sont pas remboursables sauf cause médicale et sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique d'activité Equestre.
- Lorsque qu'une, des personnes, établissements, institutions s'inscriront à une activité, un créneau horaire lui sera réservé, permettant ainsi la gestion de la

Bénéficiaire d'un CAPE

Aequita-vie@outlook.fr – 06 07 08 82 35 – www.aequitavie.eu

TERRACOOA – SARL SCOP

Pôle Réalis – 710, rue Fabre de St Castor, CS 17406 – 34184 Montpellier 04

SIRET : 539 410 688 00037 – N° TVA intracommunautaire : FR 88539410688



Ateliers autour et avec le cheval & animaux domestiques
Temps de partage pour des moments d'échanges.

cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement. Il sera demandé de respecter le créneau horaire.

- Un remboursement est envisageable dans les cas suivants, librement déterminés par le prestataire :
Prestations réservés ou réglés plus de 6 mois à l'avance, remboursables sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation. Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement.

ARTICLE 5 – DROIT DE RETRACTATION

En cas de vente à distance, le client ayant la qualité de consommateur dispose, conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la Consommation, d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour les contrats de prestation de services pour notifier à l'Etablissement sa volonté d'exercer son droit de rétractation.

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

ARTICLE 5.1 – MODALITES D'EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION

Pour les prestations permettant l'exercice du droit de rétractation, dans les quatorze (14) jours suivant la conclusion du contrat, le Client peut demander soit l'échange, soit le remboursement de sa commande pour le(s) Prestation(s) concernée(s). Le Client exerce son droit de rétractation, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, par exemple en renvoyant le formulaire suivant :

Bénéficiaire d'un CAPE

Aequita-vie@outlook.fr – 06 07 08 82 35 – www.aequitavie.eu

TERRACOOA – SARL SCOP

Pôle Réalis – 710, rue Fabre de St Castor, CS 17406 – 34184 Montpellier 04

SIRET : 539 410 688 00037 – N° TVA intracommunautaire : FR 88539410688



Ateliers autour et avec le cheval & animaux domestiques
Temps de partage pour des moments d'échanges.

FORMULAIRE DE RETRACTATION D'UN ACHAT A DISTANCE

Al'attention de (insérer le nom
de l'établissement, son adresse géographique et son adresse mail).

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente, ma/notre (*) rétractation du contrat
portant sur la vente du bien/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) :

Date : / /

(*) Rayez la mention inutile.

Une fois le délai de quatorze (14) jours expirés, aucune demande ne sera traitée.

ARTICLE 5.2 – REMBOURSEMENT

Si l'ensemble des conditions ci-dessus sont remplies, l'Etablissement procédera au remboursement du Client de l'ensemble des sommes engagées à l'occasion de la commande du (des) Prestation(s) concernée(s) à l'exception du montant correspondant aux Prestations déjà fournies jusqu'à la communication de la décision de se rétracter.

Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la transaction initiale, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de l'exercice du droit de rétractation.

Le client ne pourra prétendre à un remboursement du prix de la licence en raison du fait que l'établissement ne sert que d'intermédiaire et ne tire aucun profit de cette prise de licence.

Bénéficiaire d'un CAPE

Aequita-vie@outlook.fr – 06 07 08 82 35 – www.aequitavie.eu

TERRACOOA – SARL SCOP

Pôle Réalis – 710, rue Fabre de St Castor, CS 17406 – 34184 Montpellier 04

SIRET : 539 410 688 00037 – N° TVA intracommunautaire : FR 88539410688



Ateliers autour et avec le cheval & animaux domestiques
Temps de partage pour des moments d'échanges.

ARTICLE 6 – RESOLUTION

En cas d'inexécution de l'une ou plusieurs de ses obligations par le débiteur, le créancier lui adressera une mise en demeure par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception. À défaut d'exécution dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de cette mise en demeure, la résolution du contrat opérera de plein droit.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE – CAS FORTUIT

Outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence de la Cour de Cassation, sont notamment considérés comme des cas de force majeure ou cas fortuits : les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les inondations, les incendies, les grèves générales d'ampleur nationale, les attentats, les restrictions légales à la fourniture de services postaux ainsi que les décisions d'une autorité administrative de façon générale.

Les cas de force majeure ou cas fortuits suspendront les obligations des parties.

Si les cas de force majeure ou cas fortuits ont une durée supérieure à trois (3) mois, le contrat pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties sans droit à indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, le Client est informé que Aequita'vie-Terracoopa – Sabine Chollet, en tant que responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel.

ARTICLE 8.1 – FINALITE DES TRAITEMENTS DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel sont collectées pour les finalités suivantes :

- Promotion de l'établissement, utilisation, communication par transmission ou diffusion ou toute autre forme de mise à disposition
- Fichier client
- Collecte,
- Enregistrement organisation,
- Conservation, adaptation, modification, extraction consultation

ARTICLE 8.2 – BASES LEGALES DU TRAITEMENT DES DONNEES

Les données à caractère personnel sont collectées sur la base qui suit :

- Licence FFE
- En cas de déclaration d'accident
- Service ou personne à contacter en cas d'accident

Bénéficiaire d'un CAPE

Aequita-vie@outlook.fr – 06 07 08 82 35 – www.aequitavie.eu

TERRACOOA – SARL SCOP

Pôle Réalis – 710, rue Fabre de St Castor, CS 17406 – 34184 Montpellier 04

SIRET : 539 410 688 00037 – N° TVA intracommunautaire : FR 88539410688



Ateliers autour et avec le cheval & animaux domestiques
Temps de partage pour des moments d'échanges.

ARTICLE 8.3 – DESTINATAIRES

Les données à caractère personnel sont communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Aequita'vie - Terracoopa
- Sabine Chollet
- Julie Savignac

ARTICLE 8.4 – DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

En vertu du droit à l'oubli, les données à caractère personnel sont conservées pour une durée de trois (3) ans maximum à compter de la fin de la relation contractuelle.

ARTICLE 9 – DROIT A L'IMAGE

Par la présente, vous autorisez la prise de photographies et de vidéos de votre personne ou de votre enfant, ainsi que l'utilisation de ces dernières par Aequita'vie-Terracoopa sur son site internet, ses réseaux, flyer.

Aucun usage commercial ne sera fait de ces images.

Indépendamment de cet accord, une opposition est possible pour toute publication dans laquelle vous ou votre enfant apparaissez en nous contactant à cette adresse :

Aequita'vie-Terracoopa – La Bécade, 1271 - 46240 Caniac du Causse – aequita-vie@outlook.fr

ARTICLE 10 – ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Chaque professionnel est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités qui lui sont propres et pour les frais occasionnés par une éventuelle opération de secours.

Nous conseillons vivement à chaque participant d'être couvert par une assurance en responsabilité civile et/ou une individuelle accident auprès de l'assurance de son choix pour la pratique de l'équitation. En effet nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chaque participant.

L'établissement est assuré en responsabilité civile pour toutes les activités qu'il propose et sa responsabilité ne pourra être engagée pour les activités réservées auprès d'autres prestataires.

En cas d'accident corporel, la responsabilité de l'établissement et du moniteur intervenant est dégagée dès la prise en charge de la victime par les organismes de secours compétents, et toute suite hospitalière sera du ressort des assurances personnelles de l'accidenté.

Bénéficiaire d'un CAPE

Aequita-vie@outlook.fr – 06 07 08 82 35 – www.aequitavie.eu

TERRACOOA – SARL SCOP

Pôle Réalis – 710, rue Fabre de St Castor, CS 17406 – 34184 Montpellier 04

SIRET : 539 410 688 00037 – N° TVA intracommunautaire : FR 88539410688



Ateliers autour et avec le cheval & animaux domestiques
Temps de partage pour des moments d'échanges.

Le participant/client est responsable du matériel qui lui a été prêté pour l'activité. Le professionnel ne pourra être tenu responsable des préjudices pouvant être causés par le matériel mis à disposition.

En cas de vol ou de détérioration du matériel prêté, il peut être demandé au participant/client un dédommagement lié à l'usure ou un remboursement total du matériel.

Les professionnels et l'établissement ne pourront être tenus responsables de la perte, du vol (y compris dans les véhicules) ou de la casse d'objets (ex : lunettes, appareils photos...) que les pratiquants pourraient emmener avec eux durant l'activité, ou survenant pendant la pratique de l'activité.

ARTICLE 11 – VALIDITE

Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGV sont déclarées nulles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision de justice définitive, elle sera considérée comme isolable. Les autres dispositions resteront alors valides et en vigueur excepté si l'une des parties ne démontre que la disposition annulée revêt un caractère essentiel et déterminant sans lequel elle n'aurait pas contracté.

ARTICLE 12 – LANGUE DU CONTRAT – DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont rédigées en langue française et régies par le droit français. Dans le cas où elles seraient traduites dans une ou plusieurs autres langues, seul le texte français fera foi en cas de litige.

ARTICLE 13 – MEDIATION

Le consommateur peut recourir gratuitement à une médiation de la consommation pour tenter de mettre fin au différend. Après réclamation auprès du prestataire restée infructueuse, le client pourra saisir un médiateur auprès du centre de médiation à l'adresse suivante : aequita'vie-Terracoopa, 1271, rte la Bécade 46240 Caniac du Causse ou par mail à l'adresse : aequita-vie@outlook.fr

ARTICLE 14 – REGLEMENT DES LITIGES – JURIDICTION COMPETENTE

En cas de litige, les parties tenteront de bonne foi de trouver une solution amiable. A cet égard, la partie la plus diligente notifiera à l'autre partie, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, l'objet du litige. Les parties entreprendront alors des négociations en vue de résoudre à l'amiable leur litige. En cas de besoin, elles pourront recourir à l'aide d'un tiers qu'elles désigneront d'un commun accord. Si la solution amiable aboutit, elle prendra la forme d'un contrat ou d'un avenant.

Si aucune solution n'est trouvée dans le délai de vingt (20) jours à compter de la réception de la Lettre Recommandée avec Accusé Réception susvisée, le litige sera

Bénéficiaire d'un CAPE

Aequita-vie@outlook.fr – 06 07 08 82 35 – www.aequitavie.eu

TERRACOOA – SARL SCOP

Pôle Réalis – 710, rue Fabre de St Castor, CS 17406 – 34184 Montpellier 04

SIRET : 539 410 688 00037 – N° TVA intracommunautaire : FR 88539410688



Ateliers autour et avec le cheval & animaux domestiques
Temps de partage pour des moments d'échanges.

porté par la partie la plus diligente, devant le tribunal compétent du lieu où demeure le défendeur.

ARTICLE 15 – ELECTION DE DOMICILE

Les parties élisent leur domicile en leurs adresses ou sièges sociaux respectifs.

Tout changement d'adresse de l'une des parties devra être notifié à l'autre par Lettre Recommandée avec Accusé Réception.

A défaut, la notification faite à l'adresse indiquée sera réputée valable.

Bénéficiaire d'un CAPE

Aequita-vie@outlook.fr – 06 07 08 82 35 – www.aequitavie.eu

TERRACOOA – SARL SCOP

Pôle Réalis – 710, rue Fabre de St Castor, CS 17406 – 34184 Montpellier 04

SIRET : 539 410 688 00037 – N° TVA intracommunautaire : FR 88539410688